

Commissaire aux Comptes
Inscrit près Cour d'Appel de Nancy

« 60FPS »
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €uros
Siège Social
39 Rue Jeanne d'Arc
54000 - Nancy
SIRET : 793 467 259 – APE : 6201 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE SARL 60FPS EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Assemblée,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, par décision unanime des associés de la société « 60FPS » en date du 04 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, de nous prononcer sur la situation de votre société et sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- A contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de votre société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A analyser les avantages particuliers stipulés,
- A analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation,
- A vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, en appréciant notamment l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé tant dans les statuts actuels, que dans le projet de statuts qui nous ont été remis.

Dans le cadre de la transformation envisagée, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, basée sur la situation intermédiaire au 30 novembre 2024 est la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 2 509 289 € au 30/11/2024 contre 2 928 425 € l'exercice précédent.
- Les salaires bruts s'établissent à 762 995 € contre 1 324 061 € l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation au 30/11/2024 est un bénéfice de 1 207 832 € contre un bénéfice de 557 227 € l'exercice précédent.
- Le résultat net est bénéficiaire à 1 004 079 € contre un bénéfice de 691 164 € l'exercice précédent,
- Les capitaux propres ressortent à 1 009 579 € au 30/11/2024 contre 696 664 € l'exercice précédent .
- La trésorerie est positive à hauteur de -12 635 € au 30/11/2024.
- Les dettes d'emprunt s'établissent à 0 € au 30/11/2024.
- Le total de l'actif de la société est de 3 011 347 € au 30/11/2024.
- Cette situation n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Enfin sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



Heillecourt, le 19 Mars 2025

MSH CONSEIL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE L'EST